

Image not found or type unknown



Se retracter après signature d'un contrat de travail

Par **Doumiko**, le **06/12/2012** à **17:12**

Bonjour, rn rn J'ai signé un contrat de travail début décembre 2012 pour une prise de poste le 14 janvier 2012 et après réflexion je souhaite me rétracter. rn Que puis-je faire et comment ? rn Merci par avance pour vos conseils.